

## L'Usine des Pratiques Numériques de l'Université Paris Nanterre (UPN<sup>2</sup>)

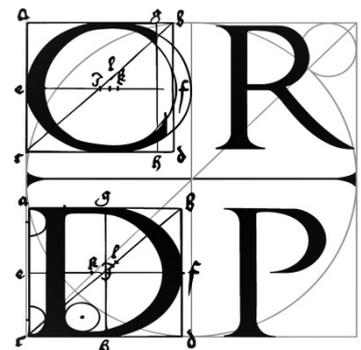
Face à la mutation technologique (Blockchain, IA, Big Data...) de grande ampleur qui affecte, depuis le début des années 2000, toutes les facettes de la vie publique mais aussi des vies privées, le droit doit assurer sa fonction primaire d'organisateur de la vie sociale et, pour cela, proposer les outils permettant d'encadrer cette mutation dans toutes ses dimensions. Les juristes de toutes disciplines doivent proposer des analyses juridiques adaptées à une réalité sociale désormais sous « gouvernance » numérique. Or, de nombreux juristes sont démunis face aux nouvelles technologies qu'ils ne maîtrisent pas ou très peu. L'objectif de l'Usine des Pratiques Numériques de l'Université Paris Nanterre (UPN<sup>2</sup>) est d'offrir aux enseignants-chercheurs en droit une formation leur permettant de maîtriser les fondamentaux des nouvelles technologies. Sans prétendre les transformer en experts, UPN<sup>2</sup> propose, sous la forme d'ateliers-conférences, une formation sur mesure délivrée par des praticiens/informaticiens. Les ateliers-conférences se tiendront au sein de l'Université, dans des salles disposant des outils numériques nécessaires et permettant d'expérimenter en direct l'apprentissage. À moyen terme, UPN<sup>2</sup> conduira à **améliorer l'expérience et l'intelligence des juristes sur les pratiques numériques actuelles**. UPN<sup>2</sup> entend ainsi fournir une aide au développement d'analyses juridiques critiques et pertinentes, adaptées à la réalité sociale, et participer à la réduction de la fracture numérique au sein de l'Université.



Corine Dauchez



Yvonne Muller-Lagarde



Catherine Prébissy-Schnall